

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2024/36

L'an deux mille vingt-quatre, et le 10 octobre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 03 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Jean-Louis BRAYE, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Théo BURAS, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Claude DIDIER, Christophe FREZOU, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Denis LEMOINE, Dominique MARQUET, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Guy MERCADIE, Marc METIFEU, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Daniel BELONDRADE, Aurélie CANTIE, Danielle DALE, Christophe DEMESSANCE, Béatrix GIRAULT, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Abdelrani MAHCER, Serge MARQUIER, Olivier MEROU, Marc MIRANI, René PACHER, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Nadine ROUGE, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Marc METIFEU

DOSSIER ATTRIBUTIF DE SUBVENTION AEP PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2024

Suite à une délibération du Conseil Syndical du 12 octobre 2023 (D2023_48), Monsieur le Président a demandé une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne en date du 08/02/2024 pour les travaux suivants (PD 2024).

Ces opérations ont fait l'objet d'un accord de **subvention non directe en Commission Permanente du 25 juin 2024 au titre du programme départemental 2024**, selon les modalités synthétisées dans le tableau suivant :

MGDIS	Intitulé des travaux	Dans SDAEP	Type de travaux	Période de réalisation	Estimatif en k€ HT	Montant réel des travaux	Montant à demandé € HT	Montant subvention potentiel pour 2024	Date CP CD31	Montant retenu par CD31	Montant attribué	TRANCHE
15031	Renforcement de la conduite de distribution en DN200 mm du château d'eau de Louise (Gaillac Toulza) vers le château d'eau d'Esperce sur 4000 ml - ST YBARS - 2ème opération	Oui (priorité 4.2 ? / 4.1 ?)	ENTREPRISE EXTERIEURE	2024	950 000	699 078,50	1054000	190000	25/06/2024	140000	28000	1ère tranche
15032	Réhabilitation du château d'eau de LAGARDE	Non	ENTREPRISE EXTERIEURE	2024	202 000	?	202000,00	40400	25/06/2024	202000	40400	1ère tranche et solde
15035	Déplacement d'une conduite en fonte de diamètre 200 mm sous voirie et renforcement en diamètre 250 mm sur 230 ml - Lagardelle (rue Grosse)	Non	REGIE	Début 2024	90 000	47 500	47500	18000	25/06/2024	34008	6801	1ère tranche et solde
15036	Remplacement des canalisations en PVC avec problématique CVM - 2024 - 6000 ml (communes de Miremont, Beaumont, Lagardelle)	Non	REGIE	2024	160168		160476	32033,6	25/06/2024	74695	14939	1ère tranche et solde

Conformément à la demande du CD31, il est nécessaire de déposer un dossier attributif avant le 31 décembre 2025.

Le financement de ces travaux pourra se faire de la façon suivante :

Recettes	Montants en €	Dépenses	Montants en €
Subvention du Conseil Départemental 2024 de la Haute-Garonne	90140,6	Renforcement de la conduite de distribution en DN200 mm du château d'eau de Louise (Gaillac Toulza) vers le château d'eau d'Esperce sur 4000 ml - St YBARS - 2ème opération (n°45031)	699078,5
Subvention du Conseil Départemental de l'Ariège 2024	24468	Réhabilitation du château d'eau de LAGARDE (n°45032)	202000
Subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne	285000	Déplacement d'une conduite en fonte de diamètre 200 mm sous voirie et renforcement en diamètre 250 mm sur 230 ml - Lagardelle (rue Grosse) (n°45035)	47500
Emprunt caisse prêteuse (20%)	221749,3	Remplacement des canalisations en PVC avec problématique CVM - 2024 - 6000 ml (communes de Miremont, Beaumont, Lagardelle) (n°45036)	160168
Participation du syndicat (fonds propres)	487388,6		
Montant total €	1 108 746,50	Montant total € HT	1 108 746,50
		TVA (20 %)	221 749,30
		Montant total € TTC	1 330 495,80

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet concernant la réalisation des travaux et son plan de financement,
- de s'engager à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées,
- de s'engager à terminer les travaux et à solder la subvention susceptible d'être attribuée avant le 31 décembre 2025 (soit 3 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la décision arrêtant la programmation),
- de demander l'aide du Département de la Haute Garonne,
- de donner mandat au Président pour signer les pièces nécessaires à la consultation du Maître d'Œuvre, à la consultation des entreprises par appel d'offres ouvert, à la signature du contrat de maîtrise d'œuvre et du marché travaux ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation des travaux,
- d'approuver l'ordre de priorité ci-avant présenté.

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le 11/10/2024
ID : 031-200079804-20241010-D2024_36-DE

Le Président
Jean-Louis REMY



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.